



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du 12 avril 2016

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2016

Document déposé : Rapport A-34-2552 en date du 29 mars 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de  
la présidence pour le mois de mars 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation  
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de  
mars 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

J'atteste que la présente résolution, adoptée à la séance ordinaire  
du 12 avril 2016, fait partie du texte du procès-verbal  
qui sera soumis aux membres du comité exécutif  
à la prochaine séance ordinaire.

M<sup>e</sup> France Pedneault  
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

A 34-2552

**INSTANCE  
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

**TITRE :**

Remboursement des dépenses de fonction  
(Bureau de la présidence)

**UNITÉ :**

Bureau de la présidence

**DATE :**

Le 29 mars 2016

**NOM DE L'AUTEURE :**

Catherine Harel Bourdon

**SIGNATURE :**

---

**SIGNATURE  
SERVICE :**

---

M<sup>e</sup> France Pedneault

**RÉSUMÉ :**

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 200.00 \$

**RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION**



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

Information sur les frais  
de fonctions et de civilités  
des commissaires  
2015-2016

A 34-2552

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
24-mars	Bureau de la présidence	17)a)	18)f	Décès d'un proche d'un employé - Facture payée à 50%-50% par la DG. et le bur. de la prés.	200,00 \$
					200,00 \$

\* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1